

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 30-09-2020 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom : Melamine

Nom commercial : MelaminebyOCI™ GPH

MelaminebyOCI™ GPH LD MelaminebyOCI™ SLP

Melafine®

Nom IUPAC : 1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine

 n° CAS : 108-78-1 Formule brute : $C_{3}H_{6}N_{6}$

Synonymes : Cyanuramide; Cyanurotriamide; 2,4,6-Triamino-s-triazine

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation industrielle, Poudre blanche cristalline, utilisée dans les produits

hautesperformances tels que les panneaux à base de bois, les stratifiés, les revêtements,

lespoudres de moulage, les plastifiants pour béton et les retardateurs de flamme.

Restrictions d'emploi : Ajout aux produits alimentaires humains ou animaux

1.3. Fournisseur

Fournisseur

OCI Nitrogen B.V. 1 Mijnweg Boîte postale 601

6160 AP Geleen - The Netherlands

T +31 (0) 46 7020111

info.melamine@ocinitrogen.com - www.ocinitrogen.com

Fournisseur

OCI Trading Shanghai 17N, Feizhou Guoji Building No. 899 Lingling Road 200030 Shanghai - China

T +86 (0)21 64415441 - F +86 (0)21 64415440

Fournisseur

OCI Melamine Americas, Inc. C/O Advanced Louisiana Logistics 501 Louisiana Avenue, Suite 201 LA 70802 Baton Rouge - USA

T +1 (225) 685 30 20 / 685 30 37 - F +1 (225) 685 30 03

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec: +1-800-424-9300 (24/7) & Alert & Care Centre Chemelot (Geleen, The

Netherlands): +31 (0) 46 4765555 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 Susceptible de nuire à la fertilité

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : Susceptible de nuire à la fertilité

Conseils de prudence (GHS CA) : Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de

protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux, conformément à la réglementation locale.

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) Page 1

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. **Substances**

· Melamine Nom n° CAS : 108-78-1 Numéro CE : 203-615-4

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification (GHS CA)
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine	Cyanuramide; Cyanurotriamide; 2,4,6-Triamino-s-triazine	(n° CAS) 108-78-1	100	Repr. 2, H361

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

Premiers soins après inhalation

Description des premiers secours

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

: Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Oter tout vêtement ou chaussure souillés.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne iamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si vous présentez des symptômes, consultez un

Premiers soins général

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

: Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes chroniques

: Peut nuire à la fertilité.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement

: Traitement symptomatique. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Consulter un expert.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie

: Le produit n'est pas inflammable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: En cas de feu, présence de fumées dangereuses: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone, Amines, Oxydes d'azote, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène > 600°C.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 2/7

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Éloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les poussières. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage

Ramasser mécaniquement le produit. Éviter toute formation de poussière. Garder dans un récipient adéquat et fermé pour élimination. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

Eliminer les déchets de produit ou récipients usagés conformément aux règlementations locales. Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter toute formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de: Rayons directs du soleil, Oxydants.

Matières incompatibles

: Oxydants puissants.

Lieu de stockage

: (1) Ne pas empiler les conteneurs souples de plus de 1000 kg. Ne pas empiler plusde deux conteneurs souples pesant au maximum 1000 kg, en raison des risques dedéchirures. (2) La mélamine d'OCI SLP (MelaminebyOCI SLP) ne doit pas être empilée.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Notations et remarques	IARC group 2B carcinogen
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Minimiser l'exposition grâce à des mesures telles que les systèmes fermés, les installations dédiées et un système général/local adéquat de ventilation par aspiration.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Lorsque cette substance/ce produit est utilisé(e) dans un mélange, consultez votre hygiéniste industriel pour adapter l'équipement de protection individuelle aux propriétés (dangers) du mélange.

Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques. Efficacité d'au moins : 80%. Pour augmenter l'efficacité des gants, d'autres bonnes pratiques sont nécessaires, p. ex. organisation de formations ou encadrement par les managers opérationnels.

Туре	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection	Caoutchouc chloroprène (CR), Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	
Gants de protection	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants de protection	Fluoroélastomère (FKM)	6 (> 480 minutes)	0.4	

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 3/7

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Туре	Utilisation	Caractéristiques
Lunettes de sécurité avec protections latérales	Poussières	

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Туре

Vêtements de protection à manches longues

Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre:

Appareil	Type de filtre	Condition
Masque antipoussière	Type P2	Protection contre les poussières

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre cristalline.

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore Ammoniacale: légère Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7,8 – 9,5 (10% aqueous suspension)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

: Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Masse moléculaire : 126,12 g/mol

Point de fusion : 354 °C (avec vaporisation)

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : > 280 °C Se décompose Point d'éclair : > 280 °C (coupe fermée)

Température d'auto-inflammation : > 500 °C

Température de décomposition: : > 280 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non inflammable

Pression de la vapeur : < 0.02 kPa (20°C)

Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : 4,34 (air = 1)

Densité relative : 1,57 (20°C)

Masse volumique : 1,57 g/cm³

Solubilité : Peu soluble.

Eau: 0,348 g/100ml (20°C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : -1,14 (25°C)
Propriétés explosives : Non explosif.
Propriétés comburantes : Non comburant.
Limites d'explosivité : Non applicable

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Température d'inflammation: ≥ 658 °C / 1216.4 °F.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter : Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants.

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 4/7

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. La décomposition thermique génère: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Amines, Ammoniac, Cyanure d'hydrogène > 600°C.
-------------------------------------	--

: Pas d'informations complémentaires disponibles Temps de durcissement:

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé Toxicité Aiguë (voie cutanée) Non classé Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
DL50 orale rat	3161 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,19 mg/l/4h (méthode OCDE 403)
ATE CA (oral)	3161 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7,8 - 9,5 (10% aqueous suspension)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7,8 - 9,5 (10% aqueous suspension)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité : Non classé

> Dans les études d'alimentation chez le rat et la souris, des carcinomes de cellules transitoires ont été observés dans la vessie urinaire uniquement chez les rats mâles et seulement avec de fortes doses de mélamine dans l'alimentation. Aucun carcinome n'a été trouvé chez les rats femelles ou chez les souris quel que soit leur sexe. Il n'y a aucune preuve que la mélamine puisse causer le cancer chez l'homme.

> Bien que l'exposition à des niveaux élevés de mélamine puisse causer des calculs rénaux chez l'homme, il n'y a pas de preuves qu'un cancer puisse se développer en raison de l'exposition à

la mélamine.

Groupe IARC : 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Indications complémentaires	LOAEL, Chronique, oral, rat: 126 mg/kg kw /jour

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité.

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
NOAEL (animal/mâle, F1)	89 mg/kg de poids corporel Fertilité
Indications complémentaires	Target organ(s): testicule, Sperme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	72 mg/kg de poids corporel/jour
Indications complémentaires	Target organ(s): vessie, reins
Denger per conjustion . Non close 6	

Danger par aspiration Non classé

Symptômes/effets après inhalation : Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Symptômes/effets après contact oculaire : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité.

SECTION 12: Données écologiques

12 1 **Toxicité**

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 5/7

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu : Non classé

(à court terme)

Dangers pour le milieu aquatique – danger : Non classé

chronique (à long-terme)

Melamine (108-78-1)		
	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.14 (25°C)

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
CL50 poisson 1	> 3000 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	200 mg/l Daphnia magna
CE50 96h algae (1)	325 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique poisson	≥ 5,1 mg/l Pimephales promelas (36d)
NOEC chronique crustacé	≥ 11 mg/l (21d) Daphnia magna
NOEC chronique algues	98 mg/l Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata
FBC poissons 1	< 3,8 l/kg
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,13 Relation quantitative structure-activité (QSAR)

12.2. Persistance et dégradabilité

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable. N'est pas intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -1,14 (25°C)		
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)		
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.	
FBC poissons 1	< 3,8 l/kg	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1.13 Relation quantitative structure-activité (QSAR)	

12.4. Mobilité dans le sol

Melamine (108-78-1)

Melamine (108-78-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -1,14 (25°C)		
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	1,13 Relation quantitative structure-activité (QSAR)	

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1.	Méthodes d'	álimination
13.1.	Methodes a	emmanon

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 6/7

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine (108-78-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 30-09-2020

Indications de changement:

Non applicable.

Conseils de formation : Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Veiller à ce que le personnel soit informé et ou formé sur la nature de l'exposition et les principales mesures pour minimiser l'exposition.

Abréviations et acronymes:

anono or acromy	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
DNEL	Dose dérivée sans effet
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CE50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
FBC	Facteur de bioconcentration
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
Numéro CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
STP	Station d'épuration
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
NOAEL	Dose sans effet nocif observé

FDS Canada (GHS)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

06-10-2020 FR-CA (Français - CA) 7/7